

## ***Malins, ces Anglais***

La signature des accords fiscaux de type „Rubik“ avait pour but, pour la Suisse, de faire reconnaître l'impôt à la source libératoire comme équivalent à l'échange automatique d'informations auquel la Suisse reste farouchement opposée.

Mais le refus par l'Allemagne a mis à mal cette stratégie, même si la Suisse parvient à signer de tels accords avec d'autres pays.

Professeur à l'Université de Genève à la faculté des sciences économiques et sociales, Philippe Braillard, dans un article du jour de *l'Agefi*, soulève l'habile stratégie du Royaume-Uni pour lequel la signature d'un tel accord fiscal se trouve bien ailleurs que dans la simple fiscalisation d'avoirs non déclarés et des recettes fiscales reversées par la Suisse. Recettes fiscales qui seront du reste bien inférieures aux estimations prises en considération au moment de l'accord, d'une part en raison du fait qu'un grand nombre de contribuables ont fait partir leurs avoirs vers d'autres cieux plus cléments et d'autre part parce que les conditions de la LDF (Lichtenstein Disclosure Facility) se sont bien souvent avérées plus avantageuses.

L'objectif du Royaume-Uni serait tout autre : celui de faire obstacle à la renégociation de la Directive sur la fiscalité de l'épargne, dont le principe de base repose sur l'échange automatique d'informations en matière d'intérêts de l'épargne. Or l'élargissement du champ d'application de cette Directive viserait notamment toutes les structures interposées cherchant à la contourner, dont les trusts.

Et l'existence d'accords « Rubik » permet au Luxembourg et à l'Autriche, qui bénéficient aujourd'hui d'un régime dérogatoire au principe de l'échange automatique d'informations, de s'opposer à la révision de cette Directive aussi longtemps que des Etats tiers, dont la Suisse, n'auront pas adopté cet échange automatique.

De même, il serait vital pour le Royaume-Uni d'empêcher l'extension aux trusts d'une autre Directive européenne : celle relative à la coopération administrative en matière fiscale prévoyant dès 2015 un échange automatique d'informations.

Ces fameux trusts qui procurent à la place financière de Londres un énorme avantage compétitif, pourtant instruments privilégiés d'évasion fiscale.

15.03.2013